

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR insère gratuitement les Articles signés
 ayant un but d'utilité publique. Les Manuscrits non
 admis ne seront pas rendus.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins,
 n° 6, au 1^{er}.
 A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^e, directeurs
 de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-
 Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE-DENUN-
 QUES, rue Lepeletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent
 être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN,
 rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles **VINGT-QUATRE HEURES** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 27 juin 1848.

Le sang a cessé de couler, le canon de la guerre civile ne gronde plus, le silence règne maintenant dans la capitale, mais le silence de la mort, du deuil, troublé seulement par des sanglots et des larmes. Que de pertes, que de douleurs !

Nous avons le cœur navré en voyant tant de courage dépensé dans une lutte fratricide. Quel sang nous restera à verser contre les ennemis de la patrie, si nous le répandons ainsi dans les batailles de la rue ? Que les ennemis de la France doivent être heureux, qu'ils doivent s'applaudir de leurs manœuvres ! Que les prétendants soient fiers ; ils inaugurent la République par un horrible massacre, ils préparent leur trône sur des cadavres. Malheureuse France ! Quoi qu'ils fassent, les principes survivront ; la République triomphera ; ils peuvent l'arroser de sang, ils ne la tueront pas.

Les causes d'une telle prise d'armes, d'un mouvement aussi grave, d'un combat si long, d'une résistance aussi désespérée, ne sont pas toutes dans la question des chantiers nationaux. Il y a, sans aucun doute, parmi les travailleurs, des individus qui ne méritent guère ce nom, des repris de justice que leurs mauvaises passions entraînent vers tout désordre, qui trouvent plus commode de recevoir un salaire pour vaguer inutilement sur un chantier que de le gagner par un travail sérieusement exécuté ; mais il y a en grande majorité des hommes que la crise industrielle a réduits à de dures privations, et qui travailleraient à la tâche aussi bien qu'à la journée. Le mode de travail leur importe assez peu, si le résultat est le même relativement au salaire ; il faut donc chercher ailleurs le motif de leur soulèvement.

Les partisans de Louis Bonaparte sont venus profiter des malheurs publics ; aux hommes que la misère étreint ils ont donné de l'argent ; à ceux qu'effraye la pesanteur des charges laissées par le dernier règne à la République, ils ont fait la folle promesse de plusieurs milliards destinés à remplacer les impôts, jeté l'espérance d'un gouvernement sans budget ; pour ceux que la gloire militaire séduit, qui rêvent de conquêtes, d'agrandissement, ils ont éveillé les souvenirs de l'empire ; à ceux que l'anarchie épouvante, qui veulent être gouvernés avec intelligence et en même temps avec fermeté, ils ont rappelé le bras puissant, l'administration vigoureuse de Napoléon, comme si un nom pouvait donner les qualités qu'il rappelle !

Ceux qui veulent reconstituer le trône de la branche cadette ont semé la corruption, leur moyen ordinaire ; la réaction n'allait pas assez vite, elle avait encore trop d'obstacles à vaincre, il a fallu frapper un grand coup, faire livrer une bataille, triompher du triomphe de la garde nationale parisienne et de l'armée, et en profiter.

La hardiesse de la réaction a ému les masses, irrité les républicains sincères qui voient le pays près de perdre le fruit de longues luttas, la France livrée aux horreurs d'une autre restauration. Est-ce un vain mot que cette réaction qui a commencé à lever la tête dès le milieu d'avril, qui nous a donné une Assemblée Nationale sans force parce qu'elle est sans conviction, abandonnée à toutes les incertitudes de la faiblesse, à toutes les fluctuations de la peur et de l'audace tour à tour excitées ? Est-ce un fantôme que cette réaction qui a ramené M. Thiers sur les bancs de la représentation nationale, qui, à Lyon, songe à y porter M. Bugeaud ? Est-ce une erreur que le rappel aux fonctions publiques des hommes qui se sont toujours montrés hostiles aux idées démocratiques ? La lutte acharnée que l'on fait dans les bureaux de l'Assemblée, dans le sein de la commission spéciale, dans la presse opposante, contre la reprise par l'Etat des chemins de fer, n'indiquet-elle pas suffisamment qu'on voulait renverser le gouvernement, en lui refusant un des moyens les plus sûrs de se créer des ressources ?

Le secret de cette lutte affreuse ne serait-il pas dans le désespoir que doit causer à beaucoup d'hommes la conscience d'une révolution sans résultats jusqu'ici, dans la crainte trop fondée de voir la nation victime d'une nouvelle tromperie, autant que dans l'exaltation de passions aveugles, d'espérances insensées qu'on a malheureusement excitées, dans les désirs de ceux qui profitent des troubles et nourrissent des pensées anarchiques ?

La faiblesse du pouvoir est encore une des causes de cette insurrection, de cette affreuse guerre civile qui éclate aux deux extrémités de la France, à Paris et à Marseille. Il a manqué de nerf, il n'a même pas su avoir une couleur politique ; nous n'avons vu ni administration, ni action. Sous le rapport financier, ses mesures ont été mal conçues, il n'en a pas compris la portée ; il a fait du sentiment, quand il fallait faire du gouvernement. On n'administre pas avec le cœur, mais avec la tête. Son décret sur les boissons a eu une influence désastreuse ; il a favorisé Paris, mais il a aliéné les campagnes ; il y a créé la fraude et ne remplira pas le trésor.

Les chantiers nationaux ont été créés de la manière la plus déplorable, la plus inintelligente. Qui eût songé à se plaindre si, au début, le travail eût été fixé à la tâche ? Les avis cependant n'ont pas manqué au pouvoir. Nous lui avons dit : Faites quelques avances au commerce, fournissez ainsi à nos fabricants les moyens d'exécuter les commandes données par l'étranger ; alors vous aurez le droit d'éloigner des chantiers tous

ceux auxquels l'industrie ordinaire pourra assurer du travail ; alors vous verrez les capitaux revenir, parce que les vôtres seront pour eux une garantie ; alors la prospérité renaîtra avec la confiance, et les cités n'auront plus une armée sans cesse menaçante.

L'Assemblée a été à la hauteur du pouvoir ; elle a perdu son temps en discussions oiseuses ; partout l'imprévoyance la plus fatale. M. Clément Thomas lui disait, il y a quelques jours : « Vous aurez demain une bataille. » Elle a passé outre. La bataille n'a pas eu lieu, elle a battu des mains ; ce n'était qu'un ajournement, elle ne l'a pas vu, elle n'a pas compris ce qui se préparait, elle n'a rien pu faire pour empêcher le combat, elle n'y croyait pas, et il a été terrible ; jamais la guerre civile n'a eu plus de fureur.

L'Assemblée se fait rendre compte des événements ; les rapports arrivent, se succèdent, le président en donne lecture ; cela est fort dramatique, mais au fond qu'y a-t-il ?

M. Charamaule annonce qu'on a enlevé un drapeau sur une barricade, on lui demande de quelle couleur il était... On apporte des nouvelles des blessés, ils vont mieux, l'Assemblée témoigne de sa satisfaction ; elle a raison ; mais la France ! Y songe-t-on ?

Dans la séance du 25, on a voté trois millions pour distribuer des secours aux indigents de Paris ; c'est là une bonne mesure ; mais, encore une fois, la France n'est pas toute dans Paris. Les départements éprouvent les mêmes douleurs, les mêmes misères ; ne fera-t-on rien pour eux ? Nous sommes environnés des mêmes dangers ; si dans la journée d'hier il n'était pas arrivé de dépêches, si, l'une d'elles eût laissé quelque doute sur le résultat, nous aurions eu une bataille le soir.

Qu'on y songe. Des mesures sérieuses pour faire renaître l'industrie, et pas de réaction contre la liberté. Les lois de septembre mènent au 24 février.

Toute la journée d'hier s'est passée dans l'anxiété la plus vive ; la consternation était partout. A deux heures est arrivée la septième dépêche annonçant que l'insurrection parisienne était concentrée dans le faubourg Saint-Antoine ; elle a quelque peu arrêté les préparatifs d'insurrection qui, dit-on, se faisaient sur certains points.

Le soir une foule inquiète couvrait les quais ; des ordres avaient été donnés aux chefs de la garde nationale de prévenir les citoyens de se tenir prêts ; l'arrivée des dernières dépêches fit contremander ces ordres, mais bientôt on put s'apercevoir de dispositions hostiles, et des piquets furent réunis sur toutes les places d'armes ; les uns furent dirigés vers le palais Saint-Pierre, les autres furent envoyés en patrouille ou allèrent renforcer divers postes. Des cartouches avaient été distribuées.

Dans quelques clubs on agita la question d'une attaque. La majorité la repoussait partout ; mais il est probable qu'il y avait d'autres conciliabules, et l'on ne sait pas ce qui s'y est passé.

En même temps une perquisition était faite au siège de la commission des chantiers nationaux, dans la galerie de l'Hôpital. On assure que des balles ont été trouvées dans le local, et que des mandats de comparution ont été décernés contre quelques uns des membres de cette commission.

Par ordre de l'autorité supérieure, le club du palais Saint-Pierre a été fermé. Le bruit court que des mandats ont été également décernés contre les présidents des clubs de la Croix-Rousse et du Grand-Séminaire.

La Croix-Rousse a été hier sur le point d'être occupée militairement ; l'ordre avait été transmis au colonel de la garde nationale d'occuper les rues et places principales de la ville.

Mais il paraît que l'autorité municipale s'est émue de cette résolution ; la garde nationale ne pouvant recevoir d'ordre que d'elle, tant que la ville n'était pas en état de siège, des délégués ont été envoyés à M. Martin-Bernard, commissaire de la République, qui a invité le général à retirer les ordres.

Cette nouvelle avait bien produit quelque agitation, mais, grâce à la prudence et aux sages conseils de leurs chefs, les travailleurs sont restés calmes.

Peu d'ouvriers des chantiers nationaux s'étaient rendus à l'appel qui leur avait été fait dans la journée d'hier ; la place de la Croix-Rousse était parsemée de quelques groupes ; celle des Terreaux était encombrée ; mais aucune pensée hostile n'animait les groupes ; on s'entretenait des malheurs de Paris et des dernières nouvelles annonçant la fin de l'insurrection et le triomphe de la République.

Il y avait quelque agitation aux Brotteaux et à la Guillotière ; on parle d'un drapeau sur lequel était écrit : *Du pain, du travail, ou la mort !* et qui était arboré aux Brotteaux. Quelques menaces ont été proférées contre la garde nationale du poste de la mairie de la Guillotière.

Les plus grandes mesures avaient été prises par l'autorité pour empêcher ou comprimer une émeute. Les différents corps de l'armée des Alpes, cantonnés dans un certain rayon, avaient reçu et exécuté l'ordre de se rapprocher de Lyon. Les forts étaient approvisionnés ; celui de Villeurbanne, occupé par l'infanterie et la cavalerie, grilles fermées, les crêtes couronnées de canons, était d'un aspect à la fois triste et formidable.

Des hussards sont arrivés hier soir vers neuf heures à la Guillotière, et se sont logés dans les grandes auberges de cette ville ; un détachement a bivouaqué sur la place du Pont.

Le 15^e léger est entré à Lyon à une heure du matin, venant du Dauphiné.

Plusieurs batteries du 4^e d'artillerie sont arrivées ce matin à neuf heures ; elles venaient de Bourgoin.

Il y a en ce moment, onze heures, beaucoup d'attroupements sur les places, mais ils sont calmes, et tout jusqu'ici nous fait espérer que nous n'aurons pas de collision.

En face du drame épouvantable auquel la France assiste, au bruit du canon dont l'écho retentit encore jusqu'à nous, nous nous reprocherions d'écrire un autre mot que celui de conciliation.

L'enseignement qui doit sortir de ces ruines fumantes est celui-ci : Haine éternelle à la guerre civile ! Voyez ce qu'elle a fait ; comptez vos morts, comptez vos blessés. C'est l'heure lamentable des funérailles ; c'est avec des larmes qu'il faut laver le sang.

Français ! comprenons donc enfin quel spectacle nous donnons à l'Europe. Nous avons annoncé dans l'Univers la grande fête de la fraternité, nous y avons convié tous les peuples comme à un grand banquet ; est-ce que nos fêtes auront la guerre civile pour inévitable prologue ? est-ce que le sang tachera les tables du banquet ?

Pendant ce temps-là, les peuples silencieux penchent la tête, et découragés ils doutent de la France, leur mère glorieuse, de la France qui, au lieu de l'olivier qu'elle a rejeté, agite maintenant le poignard du suicide. Ils ne la reconnaissent plus, et sont prêts à lui dire : « Tu nous a trompés. »

Déjà les rois, épiant la défaillance des peuples, leur offrent à voix basse de reprendre les vieilles chaînes qu'ils ont quittées ; ils ramassent leurs couronnes tombées ; leurs espérances grandissent avec notre désolation ; eux seuls sont joyeux ; et comment ne le seraient-ils pas ? Ignorent-ils que la République n'a qu'un danger à courir, la guerre civile, et que leur souvenir est à jamais éteint, du jour où la France apparaît au monde libre et forte, entourée de ses enfants, heureuse de leur bonheur et de leur indépendance ?

Le *Courrier de Lyon* a toujours été un fanatique partisan de la force brutale ; sa politique sous l'ancien gouvernement se réduisait à ceci : de la compression, encore de la compression, toujours de la compression.

Cet instinct belliqueux ne l'a pas abandonné ; seulement, comme aujourd'hui il ne peut plus provoquer des dragonnades contre les ouvriers, il provoque l'émeute contre la République et les hommes qui la représentent.

Voici en quels termes il terminait hier un article plein de violence et de calomnies :

« La nation n'a qu'un moyen d'échapper au sort qui la menace ; c'est de détruire le mal en sa racine, en se privant, par une résolution énergique et spontanée, du concours des traitres ou des inhabiles qui l'ont jetée dans l'abîme où elle se débat. »

Vous comprenez que l'abîme, c'est la République, et les traitres, ce sont les ministres qui gouvernent.

Eh bien ! nous supposons qu'à la lecture d'un pareil article une partie de notre population, voulant de suite mettre à exécution les conseils qu'il renferme, se fût ameutée contre la préfecture, ce séjour des traitres, qu'aurait dit le *Courrier* ? Il aurait encore rendu la République responsable de cette émeute, comme il le fait à propos de tous les troubles et de tous les désordres qui ont affligé la France, et si une émeute dans un sens opposé à celle qu'il provoque se fût ruée sur ses bureaux, il aurait imploré l'appui de la République, et la République le lui aurait prêté, comme elle l'a prêté à tout le monde ; car on avouera bien une chose, c'est que depuis le 24 février la presse a joui d'une liberté absolue, et ce n'est certainement pas les royautés qui en donneraient une semblable.

Il y a quelques jours à peine, ce même journal, fidèle à ses habitudes et à son tempérament, ramassait un peu de la boue sanglante de la rue Transnonain et la jetait à la face du peuple, en proposant pour candidat aux élections le maréchal Bugeaud. Il est temps que ce journal mette un terme à ses provocations ; assez de défis, assez de réaction comme cela. Messieurs du *Courrier*, vos patrons ne sont pas encore aux portes de Paris, et il ne nous est pas revenu que la garde nationale, sur laquelle vous paraissez compter beaucoup, ait poussé le cri de *Vive Joinville !* Rengainez donc votre sabre ; usez et abusez de la liberté de la presse, mais n'exécutez pas à la guerre civile.

A l'issue de la séance du 22, le ministre des travaux publics a déposé un projet de loi ayant pour objet de demander un crédit de 6 millions pour l'exécution du chemin de fer de Châlon à Collonges.

C'est à la suite des instances faites par la députation de Lyon, par la ville de Lyon elle-même, que ce projet a été présenté ; les travaux à exécuter seront mis à la disposition de la population lyonnaise, et, comme l'a dit le ministre des travaux publics : « C'est sous le coup d'une nécessité impérieuse, d'une nécessité d'humanité que cette présentation a été faite. »

M. Laforest a de son côté conjuré l'Assemblée de voter l'allocation de fonds demandée.

La discussion du projet de loi a été ajournée après celle relative au rachat des chemins de fer.

Nous lisons dans le *Nouvelliste* de Marseille les faits suivants qui tendent à corroborer ce que nous avons déjà dit, à savoir que les événements de Marseille ont été prémédités et que des Lyonnais y avaient figuré.

Dans la journée de mercredi, à Lyon, quatre cents individus envahirent tout d'un coup un bateau à vapeur qui chauffait, et le capitaine fut contraint de lever l'ancre immédiatement et de descendre le Rhône. Arrivé à Valence, le capitaine prétendit une réparation à la machine pour arrêter le bateau et descendre à terre; il instruit les autorités du fait, et leur déclare les violences dont il est l'objet. Pour ne point éveiller les soupçons des Lyonnais, les magistrats de Valence invitent le capitaine à reprendre le commandement de son navire et à continuer sa route, pendant que des avis seront transmis par le télégraphe aux autorités d'Avignon. En effet, arrivé jeudi matin à Avignon, cette troupe a été cernée et mise dans l'impossibilité de poursuivre ses projets.

ÉVÉNEMENTS DE PARIS. — JOURNÉE DU 24.

Le sang a coulé toute la journée dans Paris, il coule encore au moment où nous écrivons. Jamais insurrection ni révolution n'avait été aussi sanglante.

La circulation est à peu près impossible dans Paris; les détails précis nous manquent. Nous ne pouvons faire des événements qu'un récit rapide et incomplet.

La lutte, suspendue hier soir, a recommencé ce matin au jour avec de nouvelles barricades et des munitions fabriquées pendant la nuit. Dès trois heures le canon grondait dans le quartier Saint-Antoine; des décharges de mousqueterie se faisaient entendre dans le quartier Saint-Jacques. Les cloches de Saint-Gervais et de Saint-Séverin sonnaient l'alarme; le rappel, la générale battaient dans les rues.

Les coups de canon et les fusillades se sont fait entendre presque sans interruption pendant toute la matinée, dans le faubourg du Temple, aux environs de Saint-Gervais, dans la Cité, le faubourg Saint-Jacques et le quai Saint-Victor.

Vers dix heures, un décret de l'Assemblée Nationale a déclaré Paris en état de siège, et a concentré tous les pouvoirs exécutifs entre les mains du général Cavaignac.

Le chef du pouvoir exécutif a commencé par accorder une heure de suspension d'armes aux insurgés, leur promettant de ne pas les inquiéter s'ils se retiraient. Les insurgés ont répondu immédiatement qu'ils ne se retireraient pas. Les troupes ont employé l'heure de suspension à se préparer à l'attaque. Au bout de l'heure, le combat a recommencé.

La circulation, laissée libre sur certains points, a été dès lors interrompue presque partout; les boutiques se sont fermées, les rues et les boulevards sont devenus déserts.

Les insurgés se sont, nous assure-t-on, rendus maîtres de 8 pièces de canons, et sont parvenus à se faire une citadelle de l'île Saint-Louis. Un feu acharné s'est engagé dans les rues de la cité, et a duré la plus grande partie de la journée. On tirait de toutes les fenêtres. La troupe était exaspérée.

La fusillade s'est engagée non moins vive dans la rue du Temple, la rue Saint-Nicolas. Vers deux heures, un représentant du peuple a dit à l'Assemblée avoir entendu, en passant sur le boulevard, une fusillade dans le faubourg Saint-Denis. En effet, un des centres de l'insurrection, ce soir, était le clos Saint-Lazare et la gare du chemin de fer du Nord.

Un moment après, l'Assemblée a appris que le Panthéon avait été repris par la garde mobile et la troupe après un long engagement. Les barricades formidables de la place Maubert ont été aussi enlevées dès l'après-midi. A cinq heures, les décharges d'artillerie devenaient très rares, les insurgés étaient barricadés dans l'église Saint-Merry et les environs et dans le faubourg Saint-Antoine, contre lequel on n'avait pas encore tenté l'attaque. On craignait aussi un soulèvement dans la rue de Sévres, où toute la journée on avait commencé des barricades restées inachevées.

Beaucoup de cadavres ont été jetés à la Seine; les autres sont transportés dans des charrettes. On compte parmi les victimes un certain nombre de femmes.

Quelques uns des insurgés se sont portés, dit-on, à des actes d'exaspération. Mais sur presque tous les points les combattants étaient simplement tristes et résolus. Les insurgés qui élevaient hier les barricades de la Porte-Saint-Denis y faisaient asseoir leurs femmes et leurs enfants; en disant: « Puisque nous ne pouvons plus les nourrir, mieux vaut mourir en combattant que de mourir de faim. »

Aujourd'hui, ils étaient non moins tristes, mais plus exaspérés, plus résolus à mourir jusqu'au dernier, si l'on ne voulait pas faire droit à leurs réclamations, rassurer leurs inquiétudes. Les représentants du peuple qui ont pu communiquer avec eux ont été reçus avec sympathie. Ils se contentaient de leur demander du travail ou du plomb! C'était hier le cri des insurgés, c'est leur cri aujourd'hui. Ce soir, à la fin de la séance de l'Assemblée Nationale, M. Sénart a fait un résumé de la situation de Paris à dix heures du soir.

Quelques quartiers ont été illuminés.

— Parmi les morts, on cite le fils de M. Baudon, banquier, et M. Adolphe Richard, fils du professeur de l'Ecole de médecine. On espère sauver les jours de M. Bixio. Les blessures de M. Dornès et de M. Clément Thomas n'ont pas une grande gravité.

— M. Payot fils a reçu une balle dans la cuisse, qui nécessite l'amputation.

— M. Lefèvre, chef du 3^e bataillon de la 2^e légion, a reçu une balle dans le côté gauche.

— M. Avrial, banquier, a été tué d'une balle dans la tête, à la barricade de la rue Saint-Denis; les coups de fusil partirent de la maison Jouvin.

— La lutte a été très acharnée dans le quartier de l'Ecole-de-Médecine. On donnait ce soir la triste nouvelle que M. Pascal, lieutenant-colonel de la 11^e légion, avait été atteint mortellement.

M. Pascal, typographe, était candidat aux dernières élections pour la représentation nationale, et rédacteur de l'*Atelier*.

— M. Caussidière et M. Duclerc ont constamment accompagné M. Lamartine, dont le cheval a été blessé.

— Nous apprenons que M. le général Gourgaud vient de recevoir une blessure mortelle.

— On dit que le général François a été blessé en dirigeant une charge vers la rue de la Harpe.

— M. Martin, ancien notaire, a été atteint d'une balle dans l'aîne.

— Au nom des victimes, on cite Payot fils, blessé gravement à la cuisse; Avrial (banq.), négociant, tué; Petetard, garde national, blessé; Mongenot, capitaine; Bertin, sous-lieutenant, et Binard, sergent dans la troisième légion, blessés; Marcellin, boucher, faubourg Montmartre, blessé mortellement; Victor Masson, chef de bataillon

de la garde nationale; Bertrand, avoué, tué; Michon, commissaire-priseur, tué.

— M. Michel, lieutenant-colonel de l'artillerie de la garde nationale a été très dangereusement blessé d'une balle dans la poitrine.

— Le *Moniteur* dément la nouvelle de la mort de M. Vavin.

— Le courrier de Londres n'a pu partir hier. Les ouvriers qui se trouvent à La Chapelle ont déclaré à l'administration du chemin de fer du nord que, si le service continuait, ils brûleraient les ponts. Ils disaient qu'ils ne voulaient pas que le gouvernement fit venir des troupes de Pontoise et d'Amiens.

L'administration a été obligée de céder aux injonctions qui lui ont été faites, et une partie des rails ont été enlevés entre Paris et Saint-Denis.

ACTES OFFICIELS.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Aux insurgés.

Citoyens;

Vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous combattez; c'est sur eux seuls que retombera tant de sang versé.

Si une pareille lutte pouvait se prolonger, il faudrait désespérer de l'avenir de la République, dont nous voulons tous assurer le triomphe irrévocable.

Au nom de la patrie ensanglantée;

Au nom de la République que vous allez perdre;

Au nom du travail que vous demandez, et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de nos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides, et comptez que le Gouvernement, s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés, et qu'il rappelle dans les bras de la patrie.

Le chef du Pouvoir exécutif, GÉNÉRAL CAVAIGNAC.
Paris, le 24 juin 1848.

Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, à la garde nationale.

Citoyens,

Votre sang n'aura pas été versé en vain; redoublez d'efforts, répondez à mon appel, et l'ordre, grâce à vous, grâce au concours de vos frères de l'armée, sera rétabli.

Citoyens, ce n'est pas seulement le présent, c'est l'avenir de la France et de la République que votre héroïque conduite va assurer.

Rien ne se fonde, rien ne s'établit sans douleurs et sans sacrifices. Soldats volontaires de la nation intelligente, vous avez dû le comprendre.

Ayez confiance dans le chef qui vous commande; comptez sur lui comme il peut compter sur vous. La force unie à la raison, à la sagesse, au bon sens, à l'amour de la patrie, triomphera des ennemis de la République et de l'ordre social. Ce que nous voulons, ce que nous voulons tous, c'est un gouvernement ferme, sage, honnête, assurant tous les droits, garantissant toutes les libertés, assez fort pour refouler toutes les ambitions personnelles, assez calme pour déjouer toutes les intrigues des ennemis de la France.

Ce gouvernement, vous l'aurez, car avec votre concours entier, loyal, sympathique, un gouvernement peut tout faire.

GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Paris, le 24 juin 1848.

Soldats,

Le salut de la patrie vous réclame; c'est une terrible guerre que celle que vous faites aujourd'hui. Rassurez-vous, vous n'êtes point agresseurs; cette fois, au moins, vous n'avez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison. Courage, soldats, imitez l'exemple intelligent et dévoué de vos concitoyens; soyez fidèles aux lois de l'honneur, de l'humanité. Soyez fidèles à la République. A vous, à moi, un jour ou l'autre, peut-être aujourd'hui, il nous sera donné de mourir pour elle. Que ce soit à l'instant même, si nous devons survivre à la République!

Paris, 24 juin 1848. GÉNÉRAL CAVAIGNAC.

Proclamation du président de l'Assemblée Nationale.

Gardes nationaux,

Vous avez donné hier, vous ne cessez de donner des preuves éclatantes de votre dévouement à la République.

Si l'on a pu se demander un moment quelle est la cause de l'émeute qui ensanglante nos rues, et qui tant de fois depuis huit jours a changé de prétexte et de drapeau, aucun doute ne peut plus rester aujourd'hui, quand déjà l'incendie désole la cité, quand les formules du communisme et les excitations au pillage se produisent audacieusement sur les barricades.

Sans doute la faim, la misère, le manque de travail sont venus en aide à l'émeute; mais, s'il y a dans les insurgés beaucoup de malheureux qu'on égare, le crime de ceux qui les entraînent et le but qu'ils se proposent sont aujourd'hui à découvert.

Ils ne demandent pas la République! — Elle est proclamée.

Le suffrage universel! — Il a été pleinement admis et pratiqué.

Que veulent-ils donc? On le sait maintenant. Ils veulent l'anarchie, l'incendie, le pillage!

Gardes nationaux! unissons-nous tous pour défendre et sauver notre admirable capitale!

L'Assemblée Nationale s'est déclarée en permanence; elle a concentré dans la main du brave général Cavaignac tous les pouvoirs nécessaires pour la défense de la République.

De nombreux représentants revêtent leurs insignes pour aller se mêler dans vos rangs et combattre avec vous. L'Assemblée n'a reculé, elle ne reculera devant aucun effort pour remplir la grande mission qui lui a été confiée. Elle fera son devoir comme vous faites le vôtre.

Gardes nationaux! comptez sur elle comme elle compte sur vous.

Vive la République!

Le président de l'Assemblée Nationale, SÉNARD.

Paris, le 24 juin 1848, à midi.

Paris, le 25 juin 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU GÉNÉRAL.)

Hier et aujourd'hui la plupart des officiers de la garde nationale ont été retenus dans les rangs pour la défense de l'ordre menacé. De plus, les communications sont très difficiles. On ne passe d'un quartier dans un autre qu'avec un sauf-conduit ou des cartes spéciales.

Aujourd'hui l'aspect de la situation est plus rassurant. La rive gauche de la Seine nous paraît complètement dégagée, toutes les barricades sont détruites. A droite, la résistance continue sur trois points principaux: à la Bastille et dans le faubourg Saint-Antoine, au faubourg du Temple et au clos Saint-Lazare.

On nous rapporte à l'instant que la garde nationale de La Chapelle s'est mêlée aux insurgés sur toute cette ligne de boulevard extérieur. Les insurgés ont employé les maçons qui sont dans leurs rangs à créneler le mur d'enceinte et à élever des barricades formidables. Le général Cavaignac a donné l'ordre de lancer sur ce point une pluie de boulets, de biscaïens et de mitraille.

On annonce que le général Perrot est nommé commandant supérieur des gardes nationales. Cependant la nomination n'est pas encore officielle.

Le procureur-général près la cour de Paris vient de décider qu'on ne pourra plus placarder sur les murs que les proclamations du gouvernement.

On a arrêté dans la rue Montmartre une prétendue laitière qui avait des boîtes à lait remplies de cartouches.

On assure que des pièces d'artillerie viennent d'être dirigées sur la butte Montmartre pour bombarder de là le clos Saint-Lazare.

Il paraît que dans l'attaque d'hier qui a été dirigée contre le Panthéon, où les insurgés s'étaient barricadés, le canon a fait d'épou-

vantables dégâts sur les colonnes et sur une foule d'objets d'art. 300 insurgés avaient battu en retraite dans le collège Henri IV; la garde mobile les y a suivis, et, après avoir fait sortir les élèves et les professeurs, a impitoyablement passé les insurgés par les armes.

Ce matin, les gardes nationales arrivent des points les plus éloignés. Péronne, le Havre, Louviers sont venus se joindre aux gardes nationales d'Amiens, de Rouen et de bien d'autres pays qui les premiers avaient répondu à l'appel. Ce concours est très précieux pour la garde nationale de Paris, qui peut ainsi prendre de courts moments de repos.

Midi et demi. — Nous entendons le canon dans la direction du cloître Saint-Lazare, quoique le vent ne soit pas favorable.

La garde nationale de Pontoise a cruellement souffert. Faut-il le dire? dans notre opinion, les journées des 23, 24 et 25 juin comptent plus de victimes que les révolutions de 1830 et de février 1848 réunies.

Plusieurs petits journaux de Paris n'ont point paru. On n'en entend pas crier un seul dans les rues. La *Presse*, les *Débats*, le *Constitutionnel* n'ont paru qu'en demi-feuille.

Le drapeau des insurgés est surmonté d'un bonnet rouge. Ils ont mis le feu à la mairie du 8^e arrondissement et à beaucoup d'hôtels de la place Royale.

Il nous est impossible de raconter ici tous les détails qui nous arrivent. Plusieurs de nos amis et camarades sont tombés. Nous avons le cœur trop navré pour entrer dans de longs récits. Nous sommes désorientés et démoralisés par cet aspect de deuil, de silence et d'appareil de guerre qui nous entoure de toutes parts. Une seule chose nous console, c'est l'espoir de voir se terminer dans la journée cette lutte sanglante, sans exemple peut-être dans les annales de la guerre civile.

— Nous recevons la lettre suivante, qui nous parvient à l'instant (deux heures):

« Mon cher ami,

Je suis aux avant-postes, Boulevard-du-Temple, et vous écris à la hâte au bruit de la fusillade; ma lettre vous parviendra par un officier d'ordonnance qui passe dans votre quartier; c'est la seule voie pour vous écrire, la garde nationale ayant reçu ordre de fouiller tous les individus en-dehors de leurs quartiers. Depuis hier soir le canon, la fusillade n'ont pas cessé de gronder contre les barricades mais sans succès; on attend 50 pièces d'artillerie qui doivent arriver ce soir de La Fère pour donner le dernier coup. En attendant, nous perdons beaucoup de monde, principalement des officiers sur lesquels on vise à coup sûr. Le général Renaud, nommé d'hier, vient d'être tué; la garde mobile fait des prodiges de valeur, la troupe de ligne et la garde nationale marchent ensemble; les pompiers, les sapeurs arrivent avec des haches et des leviers; on cerne le faubourg du Temple et le faubourg Saint-Antoine où l'insurrection paraît se circonscire.

« Le clos Saint-Lazare est complètement dégagé; les insurgés sont poursuivis sur les hauteurs de Montmartre, où ils veulent se retrancher; l'artillerie et la cavalerie partent à l'instant dans cette direction.

« De tous côtés on rend les honneurs aux morts que l'on porte provisoirement dans un terrain du faubourg Montmartre. La ville est dans le deuil, tous les citoyens sont obligés de sortir et de prendre les armes en vertu d'ordres émanant du général Cavaignac. On désarme ceux qui jusqu'à ce jour n'ont pas monté la garde, et leurs maisons sont fermées et surveillées.

« Le général Cavaignac arrive, il nous promet la fin de la guerre civile avant la nuit; le ciel l'entende, car nous sommes harrassés de fatigue; les chevaux de la cavalerie manquent de vivres. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que les munitions sont insuffisantes.

« Trois maisons signalées comme donnant des signaux sont visitées; on vient de trouver des fusils et de la poudre. Quatre hommes sont arrêtés; quinze ou vingt échappent par les toits et sont favorisés dans leur fuite par des voisins.

Deux heures et demi. — Plusieurs représentants du peuple parcourent les boulevards, partout ils sont accueillis par les cris de: *Vive l'Assemblée Nationale!* Sur le boulevard Montmartre on a arrêté un homme se disant représentant du peuple; il a été conduit à la mairie du 2^e arrondissement.

Trois heures. — Un représentant du peuple accompagné d'un aide-de-camp annonce que 200 insurgés viennent d'être faits prisonniers.

— 4,200 ouvriers de Rouen viennent d'arriver pour secourir les insurgés de Paris.

Les canons et les caissons, au galop des chevaux, passent incessamment sur les boulevards.

La canonnade et la fusillade étaient engagées sur trois points différents: 1^o Aux barrières Rochechouart et Poissonnière contre des barricades presque impenables; 2^o sur le boulevard Beaumarchais, le faubourg Saint-Antoine; 3^o sur les hauteurs du Jardin-des-Plantes.

L'artillerie de Vincennes est venue hier délivrer la garde mobile de la caserne de Reuilly au faubourg Saint-Antoine.

Le matin, les sapeurs-pompiers ont été mis en réquisition pour démolir des passages au faubourg Poissonnière. A la barrière Poissonnière une petite maison a été incendiée ce matin.

De nombreux prisonniers sont amenés à chaque instant aux Tuileries.

— Le chef du pouvoir exécutif a fait placarder les proclamations suivantes:

« Citoyens de la garde mobile,

« Vous êtes de dignes et braves enfants de la République! Nous ne vous connaissons pas comme soldats; aujourd'hui nous vous connaissons. Courage! vous venez de conquérir par votre valeur et votre dévouement votre place à côté de cette glorieuse armée de la patrie.

Signé GÉNÉRAL CAVAIGNAC. »

— Le chef du pouvoir exécutif à ses concitoyens:

« Celui qui séjourne sur la voie publique hors de ses rangs manquant à son devoir. En présence du danger de la patrie, il importe que tout garde national se réunisse aux hommes dévoués qui donnent un si noble exemple.

Signé GÉNÉRAL CAVAIGNAC. »

Voici le système général des mesures prises par le général Cavaignac, tel qu'il nous a semblé facile de le comprendre: se servir de la garde nationale pour garder le pavé de Paris et empêcher ainsi que l'insurrection vaincue sur un point puisse renaître sur un autre; avec la garde nationale, la garde mobile et l'armée, environner les quartiers où les insurgés ont pris position et les enfermer ainsi dans un cercle que l'on rétrécit toujours.

En coordonnant tous les faits que nous avons rapportés, on peut jusqu'à un certain point se rendre compte et de l'existence d'une direction unique dans le mouvement insurrectionnel, et du plan dont elle a poursuivi l'exécution. Le Panthéon, la Cité, le clos Saint-Lazare formaient le centre et les deux ailes d'une ligne de défense véritablement formidable. Ils devaient probablement s'avancer simultanément sur trois lignes facilement reliées entre elles jusqu'à l'Assemblée Nationale, où elles se seraient réunies. On a vu, d'après ce que nous racontons plus haut, qu'on a dirigé l'attaque sur les

trois points que nous avons indiqués. Le Panthéon, l'église Saint-Severin sont maintenant au pouvoir du gouvernement, et, sur la rive gauche de la Seine, le mouvement est concentré dans les rues qui avoisinent la halle aux vins.

Sur la rive droite, on suit la même marche, et le clos Saint-Lazare enlevé, on prendra l'insurrection à revers et on la concentrera sur les bords de la Seine. La Cité ne fait plus en ce moment qu'une faible défense. Les insurgés sont donc repoussés de tous les côtés, et, devant un système de mesures qui ne leur laisse nulle part les moyens de se retirer, ils devront infailliblement cesser cette lutte sanglante et fratricide, où la France répand le plus pur de son sang.

(National.)

On nous communique la lettre suivante:

Paris, le 25 juin 1848.

Quatre heures du soir. — On entend encore du côté du faubourg du Temple des feux de peloton et le canon qui gronde, mais pourtant c'est presque tout terminé. La rive gauche de la Seine est occupée. Le Panthéon a été pris et repris deux fois. Jamais on a fait une guerre aussi terrible. La garde mobile a fait des prodiges de valeur; ils tombaient comme des mouches au cri de *Vive la République!*

La ligne, la garde nationale ont agi vigoureusement. Nous avons eu hier matin une compagnie de la banlieue qui nous a aidés à prendre une barricade à la halle. Nous n'avons eu que deux hommes de blessés. Le premier jour on ne savait pas pourquoi on se battait, mais maintenant nous le savons. On a trouvé sur des enfants beaucoup d'argent et d'or.

En outre, sur un enfant de quatorze ans, 10,000 f. en or ont été trouvés. Cet or a été distribué par des agents russes et anglais. Mais leur affaire est perdue; la République triomphe. A chaque instant nous voyons des représentants qui viennent nous encourager au cri de: *Vive la République!* Je viens à l'instant de toucher la main à Banne et à Jules Favre.

Paris est en état de siège.

Nous ne discontinuons pas de faire des perquisitions dans des maisons. Rien que dans ma rue nous avons trouvé plus de cent fusils. En un mot, nous avons dans le quartier près de douze cents fusils de saisis. Paris est dans un état abominable. Impossible d'imaginer ce qui s'est passé.

Voilà deux jours et deux nuits que je suis l'arme au bras.

Au moment où je t'écris; on nous apprend qu'on vient de saisir quatre cents fusils chargés dans une maison près de l'Hôtel-de-Ville, et on a arrêté beaucoup de montagnards. On évalue le nombre des insurgés à plus de trente mille. Quant aux morts, il est impossible de l'en donner un chiffre quelconque, seulement il y en a beaucoup.

Le canon à mitraille a été tiré dans beaucoup d'endroits, à ce qu'on m'a assuré; mais je ne l'ai pas vu. Il y a eu beaucoup de prudence de la part de l'armée au commencement, puis, après, quand ils ont vu comme cela allait, ils ont dit: « Il faut en finir. » Maintenant la République est bien tranquille. On fusille beaucoup d'insurgés pris les armes à la main; on ne sait plus où mettre les prisonniers.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

HUITIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 26 juin 1848, deux heures du soir.

Le chef du pouvoir exécutif à MM. les préfets.

Le faubourg Saint-Antoine, dernier point de la résistance, est pris. Les insurgés sont réduits. La lutte est terminée. L'ordre a triomphé de l'anarchie.

Pour copie conforme:

Le commissaire de la République dans le département du Rhône,

MARTIN BERNARD.

NEUVIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 26 juin 1848, quatre heures du soir.

Le chef du pouvoir exécutif aux préfets.

L'insurrection est complètement vaincue. Tous les insurgés ont mis bas les armes ou s'enfuient à travers les campagnes. La cause de l'ordre a triomphé.

Vive la République!

DIXIÈME DÉPÊCHE.

Paris, 27 juin 1848, à huit heures et demie du matin.

Le ministre de l'intérieur aux préfets.

Paris jouit aujourd'hui de la plus parfaite tranquillité. Tout est rentré dans l'ordre.

Certifié conforme à l'original:

Le secrétaire-général du département du Rhône,

MOURAUD.

A l'arrivée à Besançon de la dépêche télégraphique annonçant que les gardes nationales de plusieurs villes étaient déjà entrées à Paris et que leur exemple devait être suivi, mille hommes s'apprétaient à partir de cette ville; les moyens de transport étaient déjà régularisés. Le conseil s'était réuni.

Déjà dans la nuit du 25 juin un bataillon de 300 gardes nationaux était parti d'Orléans; d'autres devaient suivre.

Nous lisons dans la *Gazette de Florence* du 21 juin; le journal le *Contemporaneo* annonce que l'amiral Baudin a reçu du roi de Naples le grand cordon de l'ordre de Saint-Janvier. Nous sommes priés de déclarer que cette nouvelle est tout-à-fait dénuée de fondement.

Assemblée Nationale.

(Correspondance particulière du *Gazetteur*.)

PRÉSIDENCE DU CITOYEN SÉNART.

Séance du 25 juin.

LE CITOYEN PRÉSIDENT: Citoyens représentants, les communications que je viens de recevoir sont des plus rassurantes. Le calme le plus complet a régné cette nuit dans les endroits qui étaient les plus menacés de la capitale, et il y avait certitude d'ordre. La rive gauche de la Seine est complètement dégagée. Des patrouilles nombreuses circulent dans les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marceau.

Nous avons reçu ce matin une députation d'honorables citoyens du 12^e arrondissement, qui sont venus nous rendre compte de l'état actuel de la municipalité de leur arrondissement.

Je vais donner communication d'une note du général Cavaignac qui nomme trois d'entre vous délégués à la municipalité de cet arrondissement; ce sont les citoyens Vaulabelle, Bussard et Delude.

Quant à l'organisation de la garde nationale du 12^e arrondissement, le général Cavaignac s'en occupe activement.

Voilà donc une partie de la ville, la rive gauche de la Seine, dans laquelle il est certain que rien de pareil à ce qui a eu lieu ces jours derniers ne pourra se renouveler.

Quant à la rive droite de la Seine, les nouvelles sont bonnes. Le général Duvivier n'est plus resserré près de l'Hôtel-de-Ville, et tout nous fait espérer que dans une heure peu avancée toute trace d'insurrection aura disparu sur ce point. L'insurrection paraît être concentrée dans les faubourgs du Temple et de Saint-Antoine, et une partie du clos Saint-Lazare.

Les généraux qui commandent sur ce point ont pris des mesures qui s'exécutent en ce moment, et nous avons le ferme espoir que sur la rive droite comme sur la rive gauche, toute trace de désordre aura disparu aujourd'hui.

Voilà pour l'ordre matériel. Quant à l'ordre moral, je suis heureux de dire à l'Assemblée que, parmi les malheureux qui ont été entraînés à prendre part à cette terrible lutte, règne non-seulement un profond décou-

agement, mais encore un vif repentir. Nous avons reçu des prisonniers qui ont été faits la déclaration qu'ils ne savaient ce qu'ils faisaient.

(Rumeurs.)

Vos décrets, bien que connus tardivement, ont été accueillis avec enthousiasme. La confiance la plus entière dans l'Assemblée règne partout.

Quant à la province, je reçois de tous côtés des témoignages dont je ne vous dirai pas les termes, car cela m'entraînerait à l'infini; et partout de chaleureuses démonstrations se font au cri de *Vive la République!*

De toutes parts: Vive la République!

LE CIT. PRÉSIDENT: Maintenant, je proposerai à l'Assemblée l'adoption d'un décret dont je vais lui donner communication:

« L'Assemblée Nationale,

« Considérant que l'agitation qui, depuis plusieurs jours, existe dans Paris, et les collisions sanglantes qui les ont suivies ont eu pour résultat de suspendre et d'arrêter les derniers travaux de porter à leur comble les souffrances et la misère, et de rendre impossible l'action de la charité privée et des établissements de bienfaisance; qu'il importe de pourvoir à l'urgence de cette situation, en assurant sans délai à la partie de la population qui ne vit que de son travail journalier les moyens de subsistance qui lui manquent en ce moment, a adopté à l'unanimité le décret dont la teneur suit:

« Art. 1^{er}. Un crédit de trois millions de francs pour secours extraordinaires est ouvert au ministre de l'intérieur.

« Art. 2. Le ministre de l'intérieur et le maire de Paris se concerteront pour faire répartir immédiatement cette somme entre les 14 arrondissements, dans la proportion des besoins respectifs de chacun d'eux.

« Art. 3. Des mesures seront prises sans délai, dans chaque municipalité, pour distribuer à domicile des secours soit en argent, soit en nature, aux citoyens dans le besoin.

« Art. 4. Les ministres de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution de ces décrets.

« Ce projet adopté à l'unanimité, la séance est suspendue.

Le citoyen Portalis occupe le fauteuil.

Nouvelles d'Italie.

GÈNES, 20 juin. — Hier a eu lieu une démonstration en faveur de l'Assemblée constituante; une foule de peuple parcourait la ville aux cris de: *Viva l'Italia! viva Carlo Alberto! viva Pareto e Ricci! A basso l'aristocrazia!*

Une députation s'est rendue chez le gouverneur pour protester contre la pétition à la chambre des députés et qui circule dans Turin. Le cercle national de Gènes a voté une adresse au roi afin qu'il retire le commandement à quelques généraux, et a délibéré de transmettre à un des députés une lettre qui manifeste le désir général que les conditions de l'union de la Lombardie soient acceptées sans réserve, et que la chambre reconnaisse la nécessité d'une assemblée constituante.

21 juin. — Hier, une compagnie de 150 courageux volontaires sont partis sous la conduite du capitaine Cantelli, et vont joindre les braves qui combattent dans la guerre sainte sur les bords de l'Adige. C'est ainsi que notre ville ne néglige aucune occasion de servir la cause qu'elle a embrassée avec tant d'enthousiasme.

De grands événements se passent en Europe, et nulle part nous ne voyons la main de la France. Son influence n'est pas moins nulle que sous le dernier régime. On dirait que, contente d'être, elle ne demande rien de plus, s'enfermant en soi pour y goûter, dans l'oubli de son droit et de ses devoirs, cette souveraine béatitude que chacun sent et que chacun connaît. La voilà qui vient de se donner, en projet du moins, une Constitution, qu'à l'hérédité près, un roi pourrait signer, sorte d'en-cas pour tout ce que peuvent amener les circonstances, aidées de bons vouloirs que l'on seconde si bien. Aussi les journaux monarchiques se montrent-ils très satisfaits; ils applaudissent unanimement à cette œuvre de conciliation. Chose étrange, ce seront les républicains qui, moins de quatre mois après les barricades, devront combattre les fondateurs de la République; nous doutons fort que ce soit avec succès. Une nombreuse portion de l'Assemblée nationale, et la mieux unie, a ses vues, son but, qu'elle poursuit avec autant de persévérance que d'habileté, et sa république l'emportera, selon toute apparence.

Lorsque le peuple renversa le honteux despotisme qui pesait sur la France, il n'ignorait pas ce que lui coûterait sa victoire; il savait qu'elle serait suivie d'une période de souffrances, et il avait résolu de la traverser avec une patience magnanime; car la souffrance c'est encore la vie, c'est la grande lutte de l'homme contre les obstacles qui en arrêtent le développement, et c'est pourquoi il est si beau, si doux même de souffrir en homme. Mais la souffrance présente, pleine de langueur et de défaillance, parfois de mouvements convulsifs, n'a rien de viril, rien de ce qui révèle les énergies de l'âme; elle ressemble à je ne sais quelle ignoble agonie.

Est-ce là ce que le peuple devait attendre de sa confiance en ceux auxquels il confia le sacré dépôt des destinées qu'il croyait s'être faites? N'avait-il brisé le trône que pour qu'ils construisissent avec ses débris un cercueil?

LAMENNAIS.

MASSACRES A LA MARTINIQUE.

Les nouvelles arrivées aujourd'hui de la Martinique et de la Guadeloupe confirment les rapports lus à l'Assemblée Nationale par le ministre de la marine.

Avant l'arrivée des décrets du 27 avril, promulgués en France le 3 mai, l'abolition de l'esclavage a été proclamée dans la première de ces colonies, à la suite d'une collision sanglante. A la Guadeloupe, l'émancipation a eu lieu sans effusion de sang.

Nous recevons de la Martinique une lettre qui contient les détails suivants sur les événements dont cette île a été le théâtre:

« Fort-de-France, 24 mai 1848.

« Le 21 du courant, le sieur Duchamp, propriétaire, demeurant dans la commune du Précheur, obtint de l'autorité la permission de faire arrêter un de ses esclaves qui avait commis le crime de parler politique. Quatre gendarmes procédèrent à cette arrestation; poursuivis, hués, attaqués par l'atelier, ils ne parvinrent qu'à grand-peine à le mettre à la geôle.

« A peine y était-il, qu'une foule immense réclamait avec fureur son élargissement. Bientôt les ateliers des habitations voisines, réunis aux sons des cornes, descendent en armes sur la ville. Déjà on dévotait les rues et l'on commençait les barricades, lorsqu'un citoyen d'une grande énergie et d'une grande influence, M. Papy, premier adjoint au maire, comprenant toute l'imprudence de cette arrestation, vint aller au-devant des conséquences fatales qu'elle doit entraîner. Par ses ordres, le prisonnier est mis en liberté. Il était trop tard; une imprudence venait encore de tout compromettre.

« La peur, le sentiment de la conservation venaient de réunir dans un des plus grands hôtels de la ville, chez M. de Sannois, une grande quantité de personnes appartenant à la classe blanche. L'une d'elles, le sieur Desabey, fit feu sur une bande qui défilait dans la rue. Un homme tombe mortellement blessé; aussitôt le peuple de la cité, les populations des campagnes se pressent devant le cadavre en criant et demandant vengeance!

« L'hôtel est envahi; les hommes qui s'y trouvent périssent jusqu'au dernier. La révolution commence aux cris de: *Vive la liberté!* de part et d'autre on compte des victimes.

« M. Fourmols jeune est tué; bientôt l'incendie se déclare dans le quartier du fort; de nombreuses victimes périssent au milieu des flammes. Dans une seule maison on ne compte pas moins de trente-cinq victimes.

« Au Précheur la gendarmerie et l'équipage d'un bâtiment font feu sur les esclaves qui marchent en colonnes, aux cris de: *Vive la liberté!* Beaucoup tombent, mais les colonnes marchent toujours, se précipitent dans le bourg, qui devient le théâtre d'un carnage épouvantable. L'incendie vient encore consumer les trois quarts des maisons de ce bourg.

« A Fort-de-France, la nouvelle de ce qui se passait à Saint-Pierre a produit une impression impossible à décrire. Nous avons eu aussi notre journée de révolution; mais aujourd'hui tout est calme. »

Pièces officielles.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, Considérant que la chaire de droit constitutionnel français à la Faculté de droit de Paris n'a point été occupée par le titulaire, M. Rossi, depuis le 24 février, bien que les motifs de service public qui justifiaient l'absence de ce professeur n'existent plus;

Arrêté:

La chaire de droit constitutionnel français à la Faculté de droit de Paris est déclarée vacante.

— Un arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes porte ce qui suit:

« Le directeur-général de l'administration des cultes est chargé, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique et des cultes, de l'administration générale des affaires concernant les cultes. »

— Par suite d'une mesure générale, récemment adoptée, un assez grand nombre de petits bâtiments à voiles viennent d'être désarmés dans les différents ports de la République. Cette disposition permettra d'affecter à des armements plus sérieux des ressources dont le bon emploi aura pour effet d'augmenter les forces réelles de la marine nationale.

Il convient d'ajouter que l'on conserve à l'état d'armement le nombre de petits navires indispensables pour assurer une protection efficace à la pêche côtière.

TOULON, 25 juin. — L'armement des vaisseaux le *Jemmapes* et l'*Hercule* se poursuit avec activité. On pense que ces bâtiments, qui doivent aller rallier le pavillon du vice-amiral Baudin, pourront prendre la mer dans le courant de la semaine prochaine. L'escadre de la Méditerranée comptera alors huit vaisseaux, dont trois à trois ponts de 120 bouches à feu, deux de 100, un de 90 et deux de 80.

La corvette à vapeur l'*Infernal* est partie ce soir pour le nord de l'Afrique, où elle va embarquer des troupes. Elle a remorqué au large la corvette de charge l'*Egérie*, se rendant à l'île de la Réunion.

Le bâtiment à vapeur le *Minos*, commandé par M. Médoni, capitaine de frégate, est parti pour Tunis. On sait que ce vapeur est envoyé en cadeau au bey Ameht.

Nous avons eu encore aujourd'hui un arrivage des côtes occidentales d'Afrique. C'est le bâtiment à vapeur en fer le *Narval*. Ce bâtiment, venant du Sénégal et Gorée, a relâché successivement à Sainte-Croix, à Cadix et à Gibraltar.

Un journal de Paris annonce le départ de cette ville de M. Gâtier, capitaine de vaisseau, qui vient prendre le commandement de la frégate à vapeur le *Montezuma*.

Les vaisseaux le *Trident* et le *Dindéme* viennent d'être mis en disponibilité de rade. Ils remplacent le *Jemmapes* et l'*Hercule* qui doivent rallier au premier jour l'escadre de la Méditerranée.

(Toulonnais.)

Avis aux Abonnés.

MM. les souscripteurs, dont l'abonnement finit le 30 juin courant sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans la réception du Censeur. Les abonnements seront reçus, sans augmentation de prix, par les administrations des messageries.

Chronique.

Une nouvelle société pour l'escompte des effets de commerce se forme en ce moment à Lyon sous la dénomination de *comptoir de l'industrie lyonnaise*. Ainsi que son titre l'indique, le but de cette société est d'aider au petit commerce et à l'industrie. Si, comme nous le pensons, ses fondateurs comprennent toute l'importance de leur mission et ont la ferme volonté de la remplir avec une sage hardiesse, ils rendront de grands services à l'industrie souffrante et à la classe laborieuse.

Voici quelques unes des bases sur lesquelles doit être établi le comptoir de l'industrie. Nous les extrayons des statuts de la société.

Les actions au porteur ne sont que de cent francs. Elles sont donc à la portée de toutes les bourses. Une seule action confère à son propriétaire le droit de faire escompter chaque mois des billets portant deux signatures pour la valeur de 500 fr. Ce droit augmente avec le nombre des actions jusqu'à une certaine somme. Pour parer aux pertes imprévues et grossir le capital social, chaque actionnaire, ayant un compte ouvert au comptoir, sera tenu de verser un franc par mois dans la caisse générale. Le taux de l'escompte pour les valeurs au-dessous de cent francs sera de six pour cent. Les valeurs d'une somme supérieure supporteront en outre un droit de commission de cinquante centimes. Les opérations du comptoir seront circonscrites dans l'escompte des effets de commerce. Tous les six mois les comptes seront arrêtés, balancés, et les bénéfices, s'il y en a, divisés entre les actionnaires au prorata de leurs actions. Le comptoir se chargera des recouvrements de mandats et autres valeurs commerciales pour les maisons de commerce lors même que celles-ci ne feraient point partie de la société. Le conseil d'administration sera formé de manière à représenter chaque spécialité de l'industrie; tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, auront droit d'assister aux assemblées générales. La société, qui a reçu les encouragements du ministère, espère que le gouvernement viendra à son aide d'une manière plus efficace. Pour nous, nous faisons des vœux pour son prompt succès.

— Dimanche dernier, le corps d'un soldat du 22^e de ligne complètement habillé a été trouvé dans le Rhône, près de la Vitriolerie. Le même jour un militaire se suicidait à Villeurbanne.

— On a retiré hier de la Saône le corps d'un homme qui s'est noyé en se baignant; il n'était vêtu que d'une simple jaquette de bêche, le cadavre paraissait être resté une dizaine de jours dans l'eau.

— Une femme, qu'une grande passion pour l'eau-de-vie entraînait à de fréquentes libations, a été trouvée sans vie hier dans un des fossés pleins d'eau du bas quartier de Perrache.

— Un ouvrier du fort Lamotte est tombé hier d'une échelle à sept mètres du sol; ce malheureux s'est fracassé le crâne dans sa chute, il est mort deux heures après.

— M. le premier adjoint, maire de Lyon, a fait aujourd'hui afficher la proclamation suivante:

« Citoyens!

« Tous les Français ont le deuil dans le cœur. Paris a été le théâtre d'une lutte terrible.

« Mais la République ne peut périr.

« Au départ des dernières dépêches, cette lutte sanglante était terminée.

« Si de perfides excitations, émanées d'hommes que Lyon ne reconnaît pas pour ses enfants, ont pu faire craindre un instant pour la tranquillité de notre ville, le bon sens public a bientôt fait justice de ces odieuses menées.

« L'ordre n'a pas été troublé. »

« Lyonnais!

« Votre municipalité est heureuse de pouvoir déclarer que, dans ces jours de douloureuse anxiété, tous les bons citoyens lui sont venus en aide. Au milieu des circonstances difficiles où elle se trouve, elle compte plus que jamais sur ce concours qui lui est si nécessaire.

« Restons unis dans ces sentiments de fraternité qui font notre force; que chacun fasse son devoir; serrons-nous rangs!

« Vive la République!

« Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 27 juin 1848.

« Le maire de la ville de Lyon, GAULLET aîné, adjoint. »

— Le maire de la ville de Lyon donne avis qu'il sera procédé, le 1^{er} juillet et à midi, à l'Hôtel-de-Ville, salle du conseil, à l'adjudication des façons d'habillements et fournitures pour l'équipement des tambours-majors, tambours-maitres, tambours et sapeurs de la garde nationale.

Les fournitures consistent en colbacks à flamme rouge, bonnets à poil, tabliers, haches, gants à la crispin, schakos pour tambours, cuissières, caisses avec colliers et baguettes, cannes pour tambours-majors et tambours-maitres, baudriers, plumets, panaches, etc.

Le cahier des charges est déposé à l'état-major-général de la garde nationale de Lyon, où chacun peut en prendre connaissance immédiatement.

— On lit dans l'Echo de Roanne du 14 :

« M. le préfet du département de la Loire a fait afficher ce matin un arrêté ainsi conçu :

« Le préfet du département de la Loire,

« Considérant que le maire de la commune de Roanne a fait afficher sur les murs de la ville, le 11 juin 1848, un placard ainsi conçu :

« Les élections municipales fixées pour aujourd'hui 11 courant n'auront pas lieu par décision ministérielle.

» Signé BARGE, maire. »

« Considérant que le maire n'avait pas qualité pour faire une affiche semblable ; qu'il ne lui appartenait pas de révoquer de son chef et sans ordre officiel un arrêté du préfet ;

« Considérant que l'article 30 de la loi du 31 mars 1831 prévoit cet abus de pouvoir, et dicte au préfet la conduite qu'il doit tenir en pareil cas :

» Arrête :

» Art. 1^{er}. Le conseil municipal de la commune de Roanne est suspendu.

» Art. 2. Le citoyen Lamblot, médecin, est nommé provisoirement maire de la commune de Roanne.

» Art. 3. Les citoyens Patard et Giboudeau sont nommés provisoirement adjoints.

» Art. 4. Il en sera référé immédiatement au ministre de l'intérieur et au comité exécutif.

» Saint-Etienne, 12 juin 1848.

» F. SAIN, préfet de la Loire. »

— Jeudi 29 juin, au théâtre des Célestins, on donnera au bénéfice de M. Lureau :

1^o La première représentation du *Docteur Noir*, drame en sept actes, par MM. Anicet-Bourgeois et Dumanoir : 1^{er} acte, l'Epidémie ; 2^e acte, la Case du Mulâtre ; 3^e acte, la Marée montante ; 4^e acte, le Mariage secret ; 5^e acte, l'Outrage ; 6^e acte, les Cachots de la Bastille ; 7^e acte, la Folie. M. Victor Génin remplira le rôle de Fabien.

2^o La première représentation du *Marchand de Jouets d'Enfant*, vaudeville en un acte, par MM. Mélesville et Guillard.

3^o *Le Parrain*, chansonnette comique nouvelle chantée par M. Lureau ; paroles de M. Ch. Letellier ; musique de M. A. Marquerie.

4^o Un divertissement par les artistes du Grand-Théâtre.

L'affiche du jour donnera les détails.

AVIS. — Berne (Benotte, âgée de 34 ans, native de Saint-Médard (Loire), y demeurant chez son père, atteinte d'aliénation mentale, a disparu du domicile paternel depuis lundi 19 du courant.

On sait positivement qu'elle s'est dirigée sur Lyon.

Elle est petite et a les cheveux et sourcils châtain ; il lui manque une dent à la rangée supérieure. Elle est habillée en cotonne bleue, elle a une coiffe blanche et de mauvais souliers sans bas.

En cas de renseignements, les adresser au bureau de la police de sûreté de la ville de Lyon.

Condition des soies du 26 juin. — Ouvrées, 29 ballots. Grèges, 40 ballots. Dernier numéro, 948.

Spectacles du 27 juin 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Clotilde, drame. — La Mairaine, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On lit dans le Périodique :

« Saint-Pierre-de-Chignac vient, à son tour, de faire sa manifestation contre l'impôt des 45 c. Un drapeau noir a été planté sur la place du Bourg, au haut d'un mât sur lequel on a placardé des menaces de mort contre toute personne qui satisferait aux réquisitions du fisc. Une troupe d'émeutiers a même tenté de désarmer un poste de la garde nationale, commandée au sujet des élections, et un jeune homme a été blessé en essayant d'arracher le sabre que tenait à la main le chef du détachement.

« On dit aussi que le juge de paix a été injurié et couché en joue par un des plus ardents. Diverses personnes ont été assaillies à coups de pierre ; enfin, le désordre paraît avoir été fort loin. M. le procureur de la République et un officier de gendarmerie se sont rendus sur les lieux, où l'on a envoyé d'ici une compagnie d'infanterie.

« Ce matin, la gendarmerie a conduit deux ou trois des meneurs dans la maison d'arrêt de notre ville. On attend encore plusieurs prisonniers. »

— On lit dans le Journal de Deux (Eure-et-Loir) :

« Une certaine agitation s'est manifestée, ces jours-ci, à propos d'une question de salaires, dans les usines de M. Waddington, à Saint-Rémy-sur-Avre.

« Les ouvriers se sont mis en grève, et quelques-uns même ont proféré des propos menaçants. M. le sous-préfet de Deux et les membres du tribunal civil se sont transportés sur les lieux ; les paroles de paix qu'ils y ont fait entendre ont heureusement ramené le calme dans les esprits.

« Nous reproduisons plus loin le texte d'une proclamation que M. le sous-préfet a fait placarder sur les murs des ateliers.

« P.-S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que nos magistrats partent de nouveau pour Saint-Rémy. Les ouvriers ont repris, à ce qu'il paraît, une attitude menaçante. »

Nouvelles Etrangères.

ALLEMAGNE.

PRAGUE. — Les nouvelles directes de Prague manquent toujours. En date du 16, à onze heures et quart, le télégraphe, entre Prague et Vienne, annonce que des incendies s'étaient déclarés dans plusieurs quartiers ; mais le 19 au matin le télégraphe ne donnait plus de réponse, et dès ce moment les nouvelles sont très incertaines.

Une feuille d'Eger annonce que du 16 au 17 la vieille ville a été incendiée par les fusées à la congrève. Personne ne porte de secours. De tous côtés, des bandes de paysans armés accourent au secours des Czeches.

Le 15, les troupes avaient perdu 600 hommes.

D'après une lettre de Leipzig du 19, toutes les parties de la ville se trouvaient au pouvoir des troupes.

— Prague aurait enfin capitulé, s'il faut en croire les nouvelles reçues à Vienne le 18 juin. La ville se serait rendue à merci en donnant 40 otages ; on dit qu'elle a beaucoup souffert du bombardement.

M. de Pillersdorf, ministre de l'intérieur, a rassuré la population de Vienne sur la santé de l'empereur. C'est d'une indisposition légère que S. M. a souffert ; on avait exagéré sa situation. L'archiduc François-Charles arrivera à Vienne le 23, muni de pleins pouvoirs de l'empereur, ainsi que nous l'avons annoncé. Il y précèdera son frère, qui doit aller d'abord à Ische, où il résidera quelques jours.

— La nouvelle d'un armistice probable entre Radetski et les armées piémontaises prend de jour en jour plus de consistance. La Gazette d'Augsbourg affirme que le cabinet autrichien a accepté la médiation de l'Angleterre dans la question italienne sur les bases suivantes :

« Abandon partiel du côté de l'Autriche des provinces lombardes et des provinces vénitiennes, à la condition que l'Italie acceptât une partie de la dette autrichienne. »

On prétend qu'un arrangement amiable doit être d'autant plus facile à conclure dans ce moment que les deux parties belligérantes ont eu tour à tour l'avantage, et l'on ajoute enfin que la France verrait avec plaisir une solution pacifique.

Tous ces bruits méritent confirmation.

VIENNE, 18 juin. — On apprend à l'instant, par une estafette de Constantinople, que les émissaires russes ont réussi à soulever les principautés du Danube.

Les dernières nouvelles d'Insbruck annoncent que l'empereur est sérieusement malade.

Pie IX est aussi gravement indisposé.

On annonce en outre qu'en Italie on a conclu une suspension d'armes de six semaines.

A cause d'une insurrection des Serbiens, la ville de Karlowitz a été bombardée par les troupes. On a publié l'état de siège à Pesth.

KOENIGSBERG, 17 juin. — D'après un ordre du ministre de la guerre, les forteresses de Pillan et de Danzig doivent être armées aussitôt et mises en état de guerre.

FRANCFORT, 20 juin. — Dans la dernière séance de l'Assemblée Nationale, il a été arrêté qu'une attaque contre Trieste ou un autre port allemand, serait considérée comme une déclaration de guerre contre l'Allemagne.

Les discussions actuelles sont relatives à la nomination d'un pouvoir exécutif composé de trois membres.

Dans une séance précédente, l'Assemblée a arrêté que six millions de florins seront affectés à la construction d'une flotte allemande.

RUSSIE.

Les nouvelles de toutes les frontières de la Russie sont de plus en plus menaçantes pour l'Allemagne.

Le camp de Kalisch est formidable et les officiers russes ne cachent nullement les projets de la Russie contre l'Allemagne. Ils disent hautement que l'on va marcher sur Berlin. Chaque ferme des environs de Kalisch a quarante hommes à loger.

A Thorn, les Russes ont établi un pont de bateaux.

Un espion russe a été arrêté dans la Transylvanie. On a appris par lui que 60,000 Russes se trouvaient à la frontière de Moldavie, prêts à entrer dans le pays.

On écrit des bords de l'Elbe qu'une flotte russe croise dans la Baltique. 13,000 hommes de troupes ont été insensiblement reçus à bord des vaisseaux. On apprendra incessamment que cette flotte croise dans la partie occidentale de la Baltique. Le grand-duc Constantin l'a annoncé en Danemark.

ETATS-UNIS.

L'Hibernia est arrivé de New-York à Liverpool le 21 juin, portant des nouvelles du 7.

Elle a annoncé la ratification du traité de paix entre les Etats-Unis et le Mexique, qui a eu lieu au congrès de Queretaro le 19 du mois dernier.

Le général Herrera n'a pas été nommé président, ainsi qu'on l'avait annoncé. C'est Pena-y-Pena qui a été élu *ad interim*. On suppose qu'Herrera a ajourné son acceptation jusqu'après la ratification définitive du traité, de façon à éviter la responsabilité d'un acte qui est regardé comme odieux par une grande partie de ses concitoyens.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

Le Rob du Docteur BOYVEAU guérit dartres, scrofules, écoulements, maladies syphilitiques, etc., etc. — Prospectus gratuits aux pharmacies de MM. Lardet, rue de la Préfecture, à Lyon ; Lime, à Givors ; Michel, à Tarare, et chez M^{me} veuve Fargues, place des Terreaux, à Lyon.

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes, et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 16, à Lyon.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 27 juin.

FONDERIES. — Bessèges, 475, 500, 495, 490. — L'Horme, 252 50, 251 25. — OBLIG. DE LA LOIRE. — 760.

LYON. — Imprimerie de BOURSIS, grande rue Mercière, n° 66, près la place de la Préfecture.

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LYONNAISE.

SOCIÉTÉ ANONYME PAR ACTIONS DE 100 FRANCS, AU CAPITAL DE 30,000,000 DE FRANCS,

Autorisée par le citoyen commissaire du gouvernement pour le département du Rhône.

Ce Comptoir, spécialement créé dans le but de faciliter les opérations du petit commerce et de l'industrie, fonctionnera dès qu'il aura émis pour 400,000 francs d'actions.

On souscrit chez MM. VINDRY père et fils, banquiers, rue Saint-Pierre, n° 10.

Une réunion générale des actionnaires actuels et de ceux qui auraient le désir de souscrire aura lieu mardi 27 juin courant, à sept heures précises du soir, dans la salle des cours, au palais Saint-Pierre, place des Terreaux. (2824)

Etude de M^e Ferrouillat, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, 10.

VENTE aux enchères d'un établissement de Bains situé à Lyon, dans un des meilleurs quartiers.

Le mercredi 5 juillet 1848, à l'heure de midi, il sera procédé à la vente aux enchères dudit établissement de Bains, pardevant ledit M^e Ferrouillat, dépositaire du cahier des charges, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour indiqué. (6222)

MERCERIE. A vendre de gré à gré, un Fonds de mercerie, bonneterie, chaussures, etc., très bien achalandé, place Sathonay, n° 30, à Lyon.

S'adresser, pour connaître l'inventaire des marchandises et pour tous autres renseignements, à M. Chevillard, arbitre de commerce, rue Lafont, n° 2, l'un des syndics de la faillite du sieur François Henry, de laquelle dépend ce fonds de commerce. (2823)

Un MÉDECIN, propriétaire à Meyzieu, chef-lieu de canton (Isère), à 13 kilomètres de Lyon, cèdera de suite sa propriété, son cabinet, une boutique d'herboristerie et de pharmacie. Bonne clientèle, etc., cheval, selle, cabriolet, etc. — S'adresser sur les lieux à M. Boole. (2039)

SIROP ET PASTILLES DE THRIDAGE

ou SUC PUR DE LAITUE,

Préparés par PAUL GAGE, pharm., rue Grenelle-Saint-Germain, 13, à Paris.

Les préparations de THRIDAGE, de M. PAUL GAGE, ont été proclamées par l'Académie royale de Médecine de Paris et par le Collège de Santé britannique comme les CALMANTS les plus puissants qu'on doive employer dans les Rhumes, Toux, Catarrhes, Insomnies, etc. Elles procurent un sommeil délicieux, des rêves agréables, et n'ont jamais les dangers de l'OPIMUM. (7644)

DÉPÔTS à Lyon, aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les pharmaciens du département.

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SAISEPAREILLE.

Composé en forme de pilules de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens ; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f. (7326)

F. SOLIER,

FABRICANT DE

MANTEAUX IMPERMÉABLES,

Rue des Célestins, n° 6.

Blouses d'ordonnance pour la garde nationale (modèle de Paris) et pour l'artillerie, le génie et les tirailleurs.

Fourniture à forfait pour toutes les communes de France.

CENT blouses d'ordonnance pour 550 f., avec ceinturon en caoutchouc et plaque. (2719)

MONTRE PERDUE.

Une petite montre à Lépine en or, façonnée, avec son sautoir garni et deux glands, a été perdue hier dimanche 24, de la place de la Pyramide de Vaise, rue Roquette, rue Saint-Cyr, le long de la Saône jusqu'à l'île Barbe.

S'adresser chez M. Burty, café Voltaire, place Saint-Pierre. (2038)

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE.

Rue Dauphine, n° 38, à Paris.

Vingt années de succès. — Ce Sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent ; éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM. Andral, Velpéau, Leroy-d'Etiolles, Heller, Ducros, etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon ; Martel, à Grenoble ; Michel, à Tarare ; Ayot, à Villefranche ; Galy, à Saint-Etienne ; Labor, à Roanne ; Fessy, à Monbrison ; Carrière, à Bourg ; Martin, à Belley ; Mercier, à Nantua ; Giroud, à Gex. (3414)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le Topique-Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Beccour, 12 ; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)